



Communiqué de presse

35/21

Montreuil, le 25 mars 2021

Transfert des directeurs de la protection de l'enfance vers la fonction publique territoriale : le Conseil Supérieur de la FPH dit NON à l'unanimité.

Réuni le 25 mars 2021 en assemblée plénière, le CSFPH s'est prononcé à l'unanimité, organisations syndicales et FHF, contre l'article 31 du projet de loi 4D qui prévoit le transfert des emplois de chef.fe.s d'établissement FPH de la protection de l'enfance vers la fonction publique territoriale avec la volonté de mettre ces emplois sous la coupe des Présidents de Conseils Départementaux.

L'absence d'arguments avancés par le gouvernement confirme que cette mesure n'a pas d'autre fondement que des manigances politiciennes et qu'il cherche à faire plaisir aux élu.e.s locaux au détriment de l'intérêt général.

Ce vote est un camouflet pour le gouvernement et marque la détermination des D3S à faire reculer l'administration sur ce projet de texte. Ce combat doit continuer car c'est le sort de l'ensemble des personnels sociaux de la FPH et des missions de service public de la protection de l'enfance qui est en jeu.

Le CSFPH devrait être reconvoqué d'ici 8 jours pour un nouvel examen du texte et la Fédération CGT de la Santé et Action Sociale, avec son UFMICT-CGT, mettra tout en œuvre pour éviter un démantèlement du secteur.